

VOLS DE NUIT EN EUROPE : VERS UNE REGLEMENTATION ?

Bruxelles_20.GIF

L'association nationale d'élus « Ville et Aéroport » a organisé, en partenariat avec l'Airport Regions Conference (ARC), et avec le soutien du Comité des Régions, un colloque européen intitulé « Vols de nuit en Europe : vers une réglementation ? Etat des lieux et propositions » le jeudi 2 juin 2005, au Comité des Régions à Bruxelles. La conférence a pris en considération la question des vols de nuit en Europe, les différentes réglementations existantes, et a analysé 3 cas (Roissy CDG, Francfort et Bruxelles).

L'enjeu de cette rencontre était de dégager des propositions visant à réduire le bruit, la nuit, sur les grands aéroports situés en zone urbaine.

Ville et Aéroport constate aujourd'hui que si le principe de subsidiarité prévaut, il existe des disparités entre les états membres et une réglementation insuffisante pour certains grands aéroports européens.

Peut-on aller plus loin au niveau Européen ? Une future réglementation des vols de nuit pourra-t-elle voir le jour sans remettre en question le principe de subsidiarité ? Quelles peuvent être les avancées nouvelles à attendre des institutions européennes.

En dehors de celle-ci comment définir des réglementations au cas par cas, négociées entre les différents acteurs à l'échelle locale ?

Le sommeil de plus de 10 millions de riverains européens est troublé par les vols de nuit (550 000 mouvements par an). C'est la nuisance la plus mal ressentie par les populations riveraines. Seul l'encadrement et l'atténuation des nuisances liées aux mouvements d'avions la nuit permettra aux populations riveraines d'aéroport de mieux accepter le développement du transport aérien. Celui-ci pour qu'il soit durable doit nécessairement concilier l'exigence économique, les contraintes environnementales et l'impératif de sécurité. Le niveau de bruit la nuit suscite chez les élus et les riverains une légitime appréhension.

Ville et Aéroport propose des solutions alternatives pour les vols de nuit. Des plate-formes pourront être dédiées dans des zones faiblement peuplées et une nouvelle réglementation allant de restrictions d'exploitation (plage de silence la nuit) à un couvre-feu total entre 23.00 à 6.00.

Une des priorités principales de l'ARC (Airport Regions Conference) est de trouver une manière de se développer et de développer l'économie du transport aérien au bénéfice de tous. Le principal souci est de trouver l'équilibre entre les avantages économiques et les incidences sur l'environnement. Pour les vols de nuit cela signifie qu'il faut à la fois prendre en compte les retombées économiques ainsi que la gêne occasionnée. Les nuisances sonores dues aux vols de nuit est un problème local. En outre, l'aviation est une industrie globale qui ne peut pas fonctionner sans vols de nuit. Les vols de nuit représentent un problème complexe qui doit être pris sous différents angles. L'analyse coûts-bénéfices, les améliorations techniques de l'aviation, la sécurité, la santé et l'environnement sont des éléments qui devraient être pris en compte dans le processus de décision.

L'ARC pense que les régions aéroportuaires sont essentielles pour réaliser les objectifs de la stratégie de Lisbonne et de la politique de cohésion. En conséquence, les vols de nuit sont parfois inévitables. Les autorités régionales et locales doivent faire du mieux qu'elles peuvent et elles doivent toujours favoriser la concertation avec les populations riveraines. Des arrêtés appropriés devraient être également appliqués. L'ARC est la seule organisation qui échange des pratiques de différentes autorités locales. L'ARC pense que la balance entre l'impact économique et environnemental doit être traitée au niveau régional car les régions sont responsables du bien-être de leurs résidents. Par conséquent, cela doit être pris en compte dans la future législation européenne possible.

Jean-Pierre BLAZY, Président de « Ville et Aéroport »